



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Qualité des logements du Crous

Question écrite n° 33159

Texte de la question

Mme Nathalie Porte alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conditions dans lesquelles les jeunes bénéficiant d'un logement du Crous reçoivent leur chambre ou leur studio. En effet, les étudiants effectuent les démarches à distance, et doivent faire confiance aux services du Crous pour s'assurer de l'obtention d'un logement décent. Par conséquent ils commencent à payer leur loyer sans avoir même pu visiter leur nouveau logement, et se retrouvent parfois dans un logement insalubre au sein même d'un organisme d'État censé garantir le bien-être des étudiants. Elle souhaite donc connaître les initiatives qu'elle compte prendre quant à ces mauvaises conditions dans lesquelles certains étudiants évoluent.

Texte de la réponse

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les confinements ont mis en exergue l'importance de l'habitat. Ils ont également mis en lumière les problèmes profonds qui peuvent le caractériser (habitat dégradé, inégalités de logement, ou encore suroccupation des foyers). Aussi l'ensemble du processus de recherche et de candidature a été dématérialisé. Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est l'opérateur historique et incontournable en matière de politique de logement étudiant. Le réseau des CROUS gère un parc de 175 000 logements étudiants répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer. On y distingue les résidences anciennes dites Cités U ou traditionnelles et les résidences récentes conventionnées. Les Cités U sont composées de chambres individuelles meublées avec une superficie inférieure à 10 m² et sanitaires collectifs. Il reste encore environ 84 000 chambres en Cités U, dont 16 000 chambres dans l'attente de réhabilitation. Dans le cadre du Plan de relance lancé par le Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie des finances et de la relance ont annoncé le 7 septembre le lancement d'un appel à projets dédié à la rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce plan de relance constitue une opportunité sans précédent pour accélérer la requalification du parc immobilier ancien des CROUS. Ils se sont fortement mobilisés pour répondre aux objectifs du plan de relance en déposant 154 projets pour un volume financier global de 473 875 467 €. 6 689 logements seront réhabilités en totalité sur la base de 36 projets. Les opérations logements portent sur la rénovation tant énergétique que sur l'aménagement intérieur avec pour cible une requalification complète d'un habitat étudiant pour le mettre aux normes de confort, de sécurité et d'accessibilité. Les équipes patrimoine maîtrisent parfaitement les opérations de rénovation énergétique et de réhabilitation lourdes qui sont traditionnellement conduites en maîtrise d'ouvrage directe par les CROUS.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Porte](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33159

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7186

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1712